

[Texte]

and all jurisprudence prior to that time would cease to have any effect at all. From there on GATT panels would be guided by the new law. That would be the practical impact of a clarification of article 11.

**Mr. Foster:** I want to know why the government did not move on the question of amendments to the U.S. countervail duty law, in that they passed the omnibus trade bill in November or December of 1988. Surely it was obvious they were doing this so they could impose a countervail duty on pork, just as they had on hogs a year or two earlier.

Why did we not go to the GATT immediately and say this thing is contrary to the free trade arrangements? The government seems so obsequious on these things. They do not really seem to want to fight. The Prime Minister sends off a polite letter or he throws a bit of a fit in the House as he did on the shakes and shingles, but whatever happens, it goes through. Whether it is shakes and shingles, countervail duty or lobsters, it just does not seem like we stand up and demand fair treatment.

We are now petitioning GATT on the amendments they put through under the countervail law in the omnibus trade bill, but we did not raise a fuss at the time it was passed. Why did we not move in November or December of 1988 when it was passed?

**Mr. Waddell:** Just to ensure that the record is accurate, the government did clearly register its objections with respect to a number of provisions of the omnibus trade bill, including the particular provision you are referring to. Our representations at the time reflected a concern that this particular amendment to U.S. countervailing duty law could, in its application, result in a GATT-inconsistent result. Depending on the circumstances of a particular investigation, there could result the calculation of a subsidy greater than the actual benefit to the industry in question. Those objections are a matter of record.

Nevertheless, the law was amended, and throughout the investigation involving pork we, in consultation with the industry, attempted to have the Americans investigate the actual benefits to the pork processing sector, rather than simply deeming that benefits to the hog growers flowed through to the processor.

• 1735

They decided not to do that. They have the discretion under the law notwithstanding the amendment to do that, should they choose to, and in light of their final determination we are challenging the application of that particular provision in U.S. law, in this case under GATT dispute settlement procedures.

[Traduction]

jurisprudence antérieure à cette date deviendrait nulle et non avenue. À partir de cette date, les groupes du GATT seraient guidés par ce nouveau règlement. Ce serait l'impact pratique d'une clarification de l'article 11.

**M. Foster:** Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement n'a rien fait quand les Américains ont modifié leur mesure de droits compensatoires par le biais du projet de loi cadre sur le commerce adopté en novembre ou décembre 1988. Il était évident que cela leur permettrait d'imposer des droits compensatoires sur la viande de porc, tout comme ils l'avaient fait pour le porc un ou deux ans plus tôt.

Pourquoi n'avons-nous pas immédiatement signalé au GATT que c'était contraire aux ententes de libre-échange? L'obsequiosité du gouvernement sur certaines de ces questions semble invraisemblable. Il ne semble pas vraiment vouloir se battre. Le premier ministre envoie une lettre polie ou il s'énerve un peu à la Chambre, comme il l'a fait pour l'histoire des bardeaux, mais quoi qu'il fasse, cela ne change rien. Qu'il s'agisse de bardeaux, de droits compensatoires ou de homard, nous ne donnons pas l'impression d'exiger d'être traités équitablement.

Nous pétitionnons auprès du GATT au sujet des amendements à la mesure de droits compensatoires contenus dans le projet de loi cadre sur le commerce, mais quand ils l'ont adopté, nous n'avons rien dit. Pourquoi n'avons-nous pas agi en novembre ou en décembre 1988, quand ce projet de loi a été adopté?

**M. Waddell:** Évitions tout malentendu. Le gouvernement a clairement manifesté ses objections à un certain nombre de dispositions du projet de loi cadre sur le commerce, y compris la disposition dont vous venez de parler. Nous leur avons dit que cette modification particulière apportée à la législation américaine sur les droits compensatoires pourrait avoir dans son application des résultats contraires à l'esprit du GATT. Il serait possible que dans certaines circonstances, le calcul de la subvention produise un chiffre supérieur aux bénéfices réels pour l'industrie concernée. Ces objections ont été faites.

Quoi qu'il en soit, la loi a été modifiée, et pendant toute l'enquête sur le porc, en consultation avec l'industrie, nous avons essayé d'inciter les Américains à enquêter sur les bénéfices réels du secteur de la transformation du porc, plutôt que de simplement considérer qu'il y avait transmission des bénéfices des éleveurs de porc aux transformateurs.

Ils ont décidé de ne pas le faire. Nonobstant l'amendement, la loi leur donne le pouvoir discrétionnaire de le faire, s'ils le choisissent, et vu leur dernière décision, nous contestons l'application de cette disposition particulière de la loi américaine, en l'occurrence par le biais des procédures de règlement de conflit du GATT.